



Communiqué de presse

042/2024

Montreuil, le 30 mai 2024.

Grâce à notre détermination, « le SÉCUR pour tous » va-t-il enfin devenir réalité ?

Dans le secteur associatif de la BASS, les organisations syndicales représentatives ont reçu deux projets d'accords miroirs proposés par AXESS avant, ce qu'ils nomment, une ultime séance de négociation qui se déroulera le 4 juin prochain.

AXESS propose enfin les « 238 € bruts mensuels » pour TOUTES et TOUS ! Si cet engagement, encore imparfait dans ses détails et conditions exigées, est confirmé lors de la négociation du 4 juin, cela marquera un premier geste de réparation pour les salarié.e.s méprisé.e.s et exclu.e.s par le gouvernement et les organisations signataires de cette injustice en juillet 2020.

Là où il y a quelques semaines encore, il était hors de question pour la partie patronale d'envisager ce type d'accord, le rapport de force construit par l'intersyndicale permet aujourd'hui d'entrevoir une issue positive.

L'intersyndicale CGT/SUD/FO aura eu raison de ne pas céder face à l'exclusion illégitime de nombreux salariés des « 238 € bruts mensuels » là où les signataires de l'accord LAFORCADE et de ses transpositions avaient renoncé, malgré leurs grands discours et promesses de petits pas....

Des désaccords importants persistent dans ces projets qui éloignent encore notre organisation d'une adhésion. La CGT avait demandé la séparation de « *la politique salariale 2024* » et « *des moyens et fonctionnement de la négociation d'une CCUE* ». Or, AXESS y insère une clause miroir qui relie juridiquement les 2 accords entre eux. La CGT refuse toujours le calendrier soumis par la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités qui prétend laisser sa chance au dialogue social dans des délais contraints et intenable. Et enfin, le financement pérenne de cette prime n'est pas garanti, puisque « *pour 2025 et au-delà, le versement de cette indemnité sera conditionné à l'obtention, avant la fin de l'année 2024, de la part des pouvoirs publics, des garanties de financement permanent* ».

Il est inacceptable de voir notre liberté de négociation compromise par des menaces de suppression des budgets si nous ne répondons pas favorablement aux exigences imposées, à la date fixée. Ce chantage est tout aussi inacceptable que les restrictions budgétaires annoncées par Bercy.

Pour la CGT, ce n'est pas suffisant. La dégradation des conditions de travail et des salaires, causée en grande partie par l'inaction des employeurs et des pouvoirs publics ces 25 dernières années, nécessite des actions immédiates plus significatives.

La fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale consultera ses syndicats dans les territoires en amont des décisions finales qui seront prises par sa Commission Exécutive Fédérale. Nous ne pouvons qu'espérer que la négociation du 4 juin confortera un changement fort d'orientation et de décision d'AXESS, dans l'intérêt de l'avenir du secteur associatif.